



Cortal Consors

Une société de BNP PARIBAS

FICHE DE TRANSFERT (TITRES ET PEA)

MODE D'EMPLOI

Veuillez remplir ce document et le retourner signé, accompagné **d'une copie de votre dernier relevé de portefeuille Titres et/ou PEA**, par courrier à Cortal Consors, 24, rue des Deux Gares, 92855 Rueil Malmaison cedex. Votre demande sera transmise, sans frais, à votre teneur de compte actuel, après ouverture de votre compte dans nos livres, en cas de nouveau compte.

Je soussigné (e)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Numéro de dossier Cortal Consors (à indiquer si vous êtes déjà client chez Cortal Consors) : _____

donne procuration à Cortal Consors pour demander et obtenir en mon nom et pour mon compte, le transfert :

de la totalité de mon PEA

Le transfert de votre PEA n'entraîne pas sa clôture et n'aura donc aucune incidence fiscale.

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE PEA	CLÉ RIB

de mon compte titres ordinaire :

- totalité de mes valeurs mobilières
- uniquement des valeurs énumérées ci-dessous

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE TITRES	CLÉ RIB

Etablissement détenteur de vos titres

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Chargé de clientèle : _____

Téléphone : _____

Fax : _____

CODE ISIN	LIBELLÉ DE LA VALEUR	NOMBRE DE TITRES	PRIX DE REVIENT FISCAL (Obligatoire)

sur mon (mes) compte (s) ouvert (s) chez Cortal Consors à cet effet.

Montant approximatif des titres transférés : _____ € Nombre de lignes transférées : _____

Fait à _____ Le _____ Signature _____

Information

Le délai de transfert est de quatre semaines minimum. Dans le cas d'opérations au SRD, le transfert ne pourra s'effectuer avant le premier jour du mois suivant. Les titres nominatifs ne seront imputés sur le compte Cortal Consors qu'à réception par celle-ci du Bordereau de Référence Nominative, dont l'intitulé doit être identique à celui du compte chez Cortal Consors. L'imputation sur le compte Cortal Consors des titres non cotés sera effectuée à réception de l'Ordre De Mouvement émis par l'établissement détenteur des titres. Cortal Consors ne peut s'engager sur un délai de transfert relativement aux OPCVM (SICAV, FCP) ne circulant pas en Euroclear, ni sur les titres cotés sur des places qu'il ne propose pas à ses clients.